

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 5 février 1915.)

La publication du journal *l'Helvétie*, qui paraît à Lausanne, est interdite pour la durée de la guerre actuelle.

Des prolongations des délais fixés par les concessions sont accordées pour les lignes de chemin de fer indiquées ci-après, savoir :

- Beatenberg-Niederhorn, d'une année, soit jusqu'au 1^{er} janvier 1916;
- Montménéil-Büren, d'une année, soit jusqu'au 1^{er} janvier 1916;
- Willisan-Nebikon, de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 1917;
- St-Moritz—Alpe Giop, d'une année, soit jusqu'au 15 novembre 1915.

(Du 6 février 1915.)

Les dons indiqués ci-après sont parvenus à la caisse d'Etat de la Confédération; ils ont été répartis de la manière suivante, savoir :

- I. *au fonds de secours pour les nécessiteux :*
 - a. £ 325.13.7, soit fr. 8386,25, de M. Stahel, consul suisse à Melbourne (Australie), produit d'une collecte parmi les Suisses habitant Victoria et la Tasmanie;
 - b. 100 francs de M. le Dr Bischoff, à Genève;
 - c. 20 francs de M. Joseph-B. Clearihuc, Corn Mc. Pherson Avenue, à Victoria B. C., par l'entremise de M^{lle} Gertrude Regli, à Berne;
 - d. 20 francs de M. P.-M. Barillat, directeur de la brasserie St-Jean, à Genève;
- II. *au fonds pour buts militaires spéciaux :*
 - a. 1000 francs d'un officier anonyme de l'armée suisse;

- b. fr. 12,30, soit la valeur de cinq jours de solde, d'une ration et demi de vivres et de l'indemnité de route, du fusilier Fr. Balzli, fruitier, du bataillon 31/III, au fort du Plasne;
- c. 1000 francs de M. Albert Sandoz, depuis cinquante ans à Mulhouse, momentanément à Lausanne, comme cotisation volontaire aux frais de la mobilisation suisse;
- d. 50 francs de la seconde série des Suisses retournant en Russie, en faveur des Suisses revenus de l'étranger pour répondre à l'appel sous les drapeaux, par l'entremise de M. G. Rahn, commissaire suisse à Genève;

III. à la fondation *Winkelried* :

- a. 50 francs du caporal Robert Hess, 30/IV, montant de l'indemnité d'hôpital reçu de l'assurance militaire;
- b. fr. 33,80, surplus d'une collecte des employés de la maison Suvretta, à St-Moritz (Grisons), sur le prix d'une couronne mortuaire pour leur patron décédé;
- c. fr. 228,85 du sous-groupe 44/1 de l'exposition nationale suisse de 1914 à Berne (cadastre et registre foncier), par l'entremise de M. le Dr Röthlisberger, à Berne;

IV. à la *Croix-rouge suisse* :

- a. fr. 6365,60, produit d'une collecte organisée parmi les Suisses au Chili par M. le consul général Sinn, par l'entremise de la légation suisse, à Buenos-Ayres;
- b. 50 francs de M. Robert Rychner-Rapin, ingénieur, à Lausanne, pour procurer des sous-vêtements chauds aux soldats suisses en campagne.

De vifs remerciements ont été adressés aux généreux donateurs.

(Du 9 février 1915.)

M. le Dr Charles Moser, de Rüderswil (Berne), professeur à l'université de Berne, ayant consenti à retirer sa démission de directeur du bureau suisse des assurance (voir ci-dessus page 28), a été confirmé dans ses fonctions de directeur pour la nouvelle période administrative commençant le 1^{er} avril 1915.

L'administration des postes suisses est autorisée à fixer à 103 francs pour 100 francs le cours des paiements des mandats de poste destinés à la France.

En conséquent et en vertu des dispositions de l'arrangement sur le service des mandats de poste dans l'Union postale universelle, elle est autorisée à élever ou à baisser, suivant les cours du jour des banques et les cours du jour des décomptes, le cours des paiements des mandats de poste destinés soit à la France, soit aux autres pays qui ont un service international des mandats de poste.

(Du 10 février 1915.)

Les dons indiqués ci-après sont parvenus à la caisse d'Etat de la Confédération; ils ont été répartis de la manière suivante, savoir:

- 1° au fonds de secours pour les Suisses nécessiteux: 2000 francs du personnel douanier du canton de Genève par l'entremise de l'association fédérale des fonctionnaires aux douanes, section de Genève;
- 2° à la fondation fédérale Winkelried: 500 francs de M. Arnold Duvanel, avocat et notaire, à Fleurier (Neuchâtel), comme second versement sur le produit de la vente d'une petite glace-souvenir fabriquée par la maison Bühler, à St-Sulpice (Neuchâtel), à l'occasion de la mobilisation de l'armée suisse en 1914 et dont la vente a été faite essentiellement par l'intermédiaire de MM. Müry et Cie, à Bâle, et de M. Charles Bérard, à Ardon (Valais). Le premier versement, au montant de 1500 francs, a été effectué le 26 novembre 1914 (voir *R. féd.* de 1914, IV. 739).

De vifs remerciements ont été adressés aux généreux donateurs.

(Du 12 février 1915.)

Il est alloué au canton du *Tessin* une subvention de 40 % des frais de la défense des rives du Brenno, près d'Acquarossa (devis: 75.000 francs; maximum: 30.000 francs).

NOMINATIONS

(Du 5 février 1915.)

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Directions d'arrondissement.

Directeur-adjoint^e du X^e arrondissement, à Coire : M. Jacques-Ulrich *Graf*, de Rebstein (St-Gall), actuellement contrôleur de l'arrondissement de Coire.

° (Du 9 février 1915.)

Département politique.

Division du commerce.

Secrétaire de division : M. le D^r Werner *Bleuler*, de Zurich.

Département de l'intérieur.

Chancellerie.

Commis de première classe : M. Daniel *Robbi*, de Sils (Grisons), actuellement commis de première classe au service suisse des eaux.

(Du 12 février 1915.)

Département de justice et police.

Ministère public.

Commis de première classe : M. Erich *de Wattenwyl*, de Berne, avocat.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1915
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.02.1915
Date	
Data	
Seite	200-203
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 564

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.